

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2006

Présents : Monsieur Pierre ESTRADE, Maire,
Mme ASSELINE, BOTHUA, DURAND, FERRY, HAMEL/BRUN, LAMORT,
LAVENAC, LE BORGNE, LEROY/THOMAS, VACCARO,
MM. ALLAIN, BRIARD, CAMPBELL, CARTERON, DAUNOU, LAPIERRE,
LE BLASTIER, LECONTE, LEMARIÉ, LEROUX, MARGUERIE, OZENNE,
RICHET, SACRÉ.

Absents : Mme VAUCLAIR (pouvoir à Mme FERRY)
Mme THIBERGE

Secrétaire : Mme LAMORT

La séance est ouverte à 20 h sous la présidence de Pierre ESTRADE, Maire, qui remercie Madame AUVRAY, Receveur Municipal, pour sa présence à la présente réunion au cours de laquelle sera voté le budget 2006.

Il présente ensuite les excuses de Elisabeth VAUCLAIR, absente, qui a donné pouvoir à Dominique FERRY et aborde l'ordre du jour.

I – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 06/03/2006

Ce document, n'appelant aucune observation, est adopté par 15 voix pour et 5 abstentions (*celles de l'opposition*).

II – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2005

De 20 h 10 à 20 h 15, arrivée de Marcel ALLAIN, Xavier RICHET et Yves LEROUX.

Compte administratif 2005

Pierre ESTRADE présente et commente ce compte administratif 2005 qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de 323 567.40 € bien supérieur à la prévision du budget (219 000 €) et un léger déficit d'investissement de 47 013,41 €, puis se retire après avoir laissé la présidence à Jean-Marie LECONTE, Maire-Adjoint. Sur la proposition de ce dernier, le Conseil approuve à l'**unanimité** ce document.

Retour du Maire qui reprend la présidence.

Compte de gestion 2005

Ce document, établi par le Percepteur, présente des résultats strictement identiques au compte administratif tenu par la commune et est en conséquence adopté à l'**unanimité**.

Compte de gestion 2005 du budget de la ZAC de la Grande Plaine

Il est adopté à l'unanimité et le Conseil Municipal prononce, également à l'unanimité, la clôture de ce budget annexe.

III – VOTE DU BUDGET 2006

Pierre ESTRADÉ expose sa proposition de budget 2006 dont il souligne les principales caractéristiques :

- Pour la 1^{ère} année de cette mandature, il ne comporte plus ni de charges inhérentes à la réhabilitation de la Baronnie (*terminée début 2005*) ni le budget annexe de la ZAC de la Grande Plaine (*suite à son transfert à Caen la Mer*).
- En conséquence, en matière d'investissements, il dégage 700 000 € contre moins de 350 000 l'an dernier. C'est une véritable politique d'investissements forte pour la commune.

Ces 700 000 € sont principalement consacrés aux chantiers suivants :

- aux écoles : extension de l'école maternelle pour permettre le repos des enfants (115 000 €), insonorisation du restaurant scolaire par installation de mobilier adéquat et changement du revêtement de sol (26 000 €), changement des chaudières et de l'installation de chauffage des 2 écoles (105 000 €). Ces travaux, proposés depuis longtemps par Jean-Paul DAUNOU, Maire-Adjoint chargé des Travaux, et Elisabeth DURAND, Maire-Adjoint chargé des Affaires Scolaires, avaient été différés jusqu'à présent,
- au gymnase : 1^{ère} tranche de rénovation tout d'abord pour lutter contre les nuisances sonores mais aussi pour maîtriser la déperdition d'énergie (55 000 €),
- réaménagement de l'entrée Ouest de la commune, dans le secteur des 161, route de Bretagne, pour améliorer la sécurité des riverains et faciliter la circulation cycliste et l'éclairage (85 000 €),
- changement des logiciels dans les services administratifs (50 000 €),
- poursuite de l'équipement des services techniques en matériel (60 000 €).
- Continuation, pour la 5^{ème} année consécutive, de la diminution de l'endettement : 100 000 € cette année (*soit un endettement actuel de 3,75 M€*).
- Amélioration de la qualité de vie de nos concitoyens.
- Prise en charge de l'inflation du coût des énergies et de la masse salariale (*cette année + 3,5 % à effectif constant*) et du fonctionnement du Manoir.
- Maintien du montant des subventions versées aux associations.

Il précise en outre qu'à ces 700 000 € d'investissements, il faut ajouter près de 200 000 € pour la 1^{ère} tranche d'enfouissement des réseaux financés par un emprunt contracté par le SDEC que nous lui rembourserons, dès 2007, en section de fonctionnement. C'est donc en réalité, près de 900 000 € de travaux d'investissements qui seront réalisés en 2006.

Tout ceci dans un souci de maîtrise de la pression fiscale puisque ce budget propose seulement une majoration des taux de 1 % qui, s'additionnant à l'augmentation des bases fiscales décidée par l'État, présente une augmentation des impôts locaux bien inférieure à l'inflation communale qui s'établit à près de 3,5 %.

De 20 h 40 à 20 h 45, arrivée de F. OZENNE, Valérie LAMORT et Jean CARTERON.

Au terme de cet exposé, Pierre ESTRADÉ ouvre la discussion et Jean LEMARIÉ l'interroge sur sa politique du désendettement. Le Maire rappelle alors qu'au moment de son élection à la fonction de Maire, la commune était endettée bien au dessus de la moyenne des communes de même dimension. Il a alors pris la décision de réduire progressivement l'endettement et, en 2006, il considère que notre commune se trouve, en la matière, à un point d'équilibre correct, dans la moyenne des communes de même importance. Bien entendu, l'avenir n'est pas obéré pour autant. Cependant, cette diminution importante de l'endettement, pendant 5 ans, permet de dégager une économie de 100 000 €/an de frais financier et, donc, génère des capacités d'investissements.

Il est vrai que nous récupérons un FCTVA (*fonds de compensation de la TVA*) non négligeable qui est le fruit des efforts d'investissements réalisés les années précédentes, ce qui nous permet d'investir, certes pas autant que nous le souhaiterions mais tous les chantiers nécessaires seront programmés dans le temps.

Jean LEMARIÉ indique que la Commission des Travaux a listé des travaux importants à réaliser et qu'un certain nombre n'a pas été retenu. Pierre ESTRADÉ souligne que le rôle des commissions est de recenser les besoins, ensuite des priorités sont dégagées et des arbitrages s'imposent pour rentrer dans l'enveloppe déterminée. S'agissant de la Commission des Travaux, il estime que près de 95 % de ses propositions ont été retenues.

Alain LAPIERRE rappelle qu'en Commission de Travaux le recours à un emprunt supplémentaire a été évoqué. Il aurait pu permettre de réaliser d'autres gros travaux. Il estime que, si c'est bien de se désendetter, on passe tout de même à côté de la réfection du ravalement du centre socioculturel et de la réfection des courts extérieurs de tennis.

Jean-Paul DAUNOU rappelle qu'indirectement nous avons recours à l'emprunt par le biais du SDEC pour l'enfouissement des réseaux. C'est une somme de près de 200 000 € que nous rembourserons au SDEC sur 12 ans.

Sur proposition de Pierre ESTRADÉ, l'assemblée municipale examine le projet de budget page par page et les remarques suivantes sont faites :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Jean LEMARIÉ s'étonne que la subvention au TCO (*Tennis Club de l'Odon*) sollicitée à hauteur de 2 500 € soit ramenée à 1 500 et estime que celle accordée à la section LCBO Foot d'un montant de 24 000 € est un peu faible.

Au sujet du TCO, le Maire rappelle que cette subvention a été augmentée en 2005 à hauteur de 2 500 € parce que le club avait enregistré une baisse d'adhérents alors que dans le même temps il n'avait pas diminué le nombre d'heures dispensées par les professeurs. La commune a donc suivi le club en 2005 en précisant que des mesures devaient être prises pour rétablir la situation. Or, peu de décisions ont été prises en ce sens (*pas de diminution du nombre d'heures des professeurs, faible augmentation des cotisations, peu de démarchage en vue d'obtenir des sponsors, aucune programmation de manifestations visant à augmenter la trésorerie, etc...*). C'est dans ces conditions que la décision a été prise de minorer de 1 000 € la demande de subvention car la commune n'a pas à supporter seule les aléas d'une section sportive. Celle-ci doit réagir !

Philippe BRIARD, Maire-Adjoint chargé des Sports, signale que le bureau de TCO n'est pas très étoffé en matière de bénévoles et qu'au maximum 2 personnes assument la gestion du club. Dans ces conditions, il est difficile d'assumer des missions supplémentaires telles que démarchage pour sponsoring ou organisation de manifestations diverses.

S'agissant de la section LCBO Foot, Pierre ESTRADÉ rappelle que cette section a su trouver des fonds en organisant des animations. Il remarque cependant que les adhérents brettevillais représentaient 37 % des licenciés en 2005 et seulement 28 % en 2006. Il est favorable en conséquence au principe de demander aux non brettevillais qui utilisent les installations financées par l'impôt brettevillais une cotisation un peu plus élevée. Elle pourrait être de l'ordre de 10 à 20 % supérieure à celle des brettevillais et elle permettrait de couvrir les besoins. Par ailleurs, la section n'a pas prévu cette année d'aide du FNDS devenu CNDS au 01/01/2006 (*Comité National de Développement du Sport*). Cependant, il est à noter qu'à 24 000 €, la subvention est supérieure à celle de l'année précédente.

Yves LEROUX, Conseiller Municipal et Président de la section LCBO Foot, indique que l'argument premier des jeunes non brettevillais qui utilisent les installations brettevillaises réside dans la qualité de l'accueil et des rapports humains. Quant à la demande de subvention formulée près du Conseil Municipal, il précise que le budget de la section a été calculé sans le versement du CNDS en raison de l'incertitude qui règne à ce sujet. Pour pallier les difficultés financières, une augmentation des tarifs a été décidée. Quant à la différenciation des tarifs pour les non brettevillais, la section réfléchit à cette possibilité surtout par rapport aux caennais qui pourraient pratiquer le sport de leur choix dans leur quartier alors qu'ils préfèrent venir à BRETTEVILLE. Jean LEMARIÉ rappelle que le fait de vivre dans une agglomération donne la possibilité à ses habitants de pratiquer le sport de leur choix dans la commune voisine si la sienne ne lui en offre pas la possibilité.

Par ailleurs, le Maire attire l'attention sur le fait que la DSP Baronnie a dégagé un excédent dans son budget « locations » et, en vertu du contrat qui lie la DSP à la commune, un reversement de 70 %, soit 20 000 € figure en recettes de fonctionnement dans notre budget. Alain CAMPBELL regrette alors que l'on n'ait pas mis cette somme au profit du budget « culture ». Pierre ESTRADÉ rappelle que nous serions dans l'illégalité la plus complète si nous agissions de cette façon car les 2 budgets sont séparés et que nous sommes dans le cas d'une délégation de service public. Nous ne pouvons en conséquence utiliser le principe « des vases communicants ».

SECTION D'INVESTISSEMENTS :

Daniel SACRÉ, Maire-Adjoint chargé des Affaires Sociales, fait part de son point de vue sur le réaménagement de la piste cyclable à l'entrée Ouest de la commune : il estime que cette dépense n'est ni pertinente ni prioritaire, pour cette raison, il s'abstiendra au moment de voter les investissements.

Philippe BRIARD, Maire-Adjoint chargé des Sports, aurait souhaité la réfection des courts de tennis extérieurs cette année et demande que l'on programme prioritairement ces travaux l'an prochain. Il évoque la proximité du beach soccer avec ces courts de tennis qui reçoivent les ballons ce qui est très gênant lors des compétitions. Yves LEROUX propose d'interdire l'utilisation de ce terrain de foot en sable en cas de compétition de tennis.

Jean-Noël MARGUERIE, Conseiller Municipal Délégué et Président de l'AGESBO, signale que des phénomènes d'humidité ont été constatés ce week-end à la halle de sports par suite du non fonctionnement d'un radiant sur 3.

* *

Au terme de ce débat et avant de procéder au vote du budget 2006, Jean LEMARIÉ, au nom de ses collègues de l'opposition, souligne 2 points positifs du budget proposé ce soir :

- 1) l'augmentation des investissements qui étaient à un niveau plutôt bas ces dernières années : 700 K€ pour 2006 même s'ils résultent plus d'un remboursement du FCTVA non négligeable que d'une amélioration véritable de nos moyens de financement,
- 2) l'élaboration des travaux d'investissement en Commission de Travaux dans un climat de dialogue et de concertation. L'opposition a notamment appuyé la priorité donnée à l'extension de l'école maternelle et au réaménagement de la restauration scolaire.

Malgré tout, ce budget reste avant tout un budget de gestion courante d'une commune qui ne bouge pas beaucoup. M. le Maire déclarait dans la presse en février dernier que nous avançons « dans un développement tranquille et doucement », il faut cependant reconnaître que, faute d'anticipation dans le passé concernant le logement, il ne se passe rien de significatif depuis 4 ou 5 ans et la lenteur administrative relative à la procédure d'urbanisation nous laisse à penser que les jeunes couples désirant s'installer à BRETTEVILLE devront attendre encore un certain temps. Nous en sommes réduits à préempter par-ci par-là pour améliorer notre quota de 20 % logements sociaux, ce qui nous coûte une pénalité d'environ 15 000€/an.

Il fait remarquer que nos investissements, en dehors de l'extension de l'école maternelle et des travaux à la restauration scolaire, sont, pour la majeure partie, dévolus à des « travaux d'amélioration technique » qui n'apportent pas de réelle plus value aux brettevillais. Il déplore que certains chantiers, comme la réfection d'un premier court de tennis extérieur, le ravalement du centre socioculturel, un complément de jeux pour les jeunes enfants et l'intégralité de la réfection du gymnase, ne seront pas réalisés cette année.

C'est pourquoi, les Élus de l'opposition, constatant que notre commune n'a toujours pas enclenché une dynamique de développement au niveau de l'habitat, ne voteront pas ce budget 2006.

Avant de passer au vote du budget, le Maire précise que la commune acquitte une pénalité pour carence en logements sociaux de 8 000 € (*et non de 15 000*) et que cette somme abonde la caisse de la Communauté d'Agglomération dans le cadre de sa politique sur le logement.

Ces précisions apportées, le budget est ainsi voté :

- la section de fonctionnement équilibrée à hauteur de 2 845 396 € et dégageant un excédent de 242 751 € est adoptée par **20 voix pour et 6 contre** (*celles des Élus de l'opposition*),
- la section d'investissement équilibrée à 1 165 148 € est adoptée par **19 voix pour, 1 abstention** (*celle de Daniel SACRÉ*) et **6 voix contre** (*celles de l'opposition*).

IV – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2006

Par **20 voix pour et 6 contre** (*celles de l'opposition*), le Conseil Municipal décide que les taux d'imposition 2006 seront les suivants :

- 12,31 % pour la taxe d'habitation (*12,19 en 2005*),
- 25,15 % pour la taxe sur la foncier bâti (*24,90 en 2005*),
- 37,66 % pour la taxe sur le foncier non bâti (*37,29 en 2005*).

V – VOTE DES SUBVENTIONS 2006

Sachant que les Conseillers Municipaux faisant partie de telle ou telle association n'ont pas pris part au vote pour la subvention en faveur de l'association qui les concernait, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal a décidé que le montant total des subventions accordées aux associations pour l'année 2006 s'établirait à 533 102 €.

A 22 h 50, départ de Madame AUVRAY, Receveur Municipal, après avoir déclaré (*suite à une demande de Jean LEMARIÉ qui souhaitait son appréciation à ce sujet*) que la situation financière de la commune s'améliore, qu'elle ne constate plus de problème de trésorerie comme dans les années précédentes. Le budget 2006 dégage un autofinancement qui va dans le bon sens. Elle affirme que c'est bon signe pour une collectivité d'autofinancer un bon tiers de ses investissements et que beaucoup de communes aimeraient connaître une telle situation.

A 22 h 50 également, départ de Anne-Cécile VACCARO.

VI – AFFAIRES FINANCIÈRES

A – RÉVISION DES TARIFS DE LOCATION DE LA GRANGE à DIMES ET DU MANOIR

Dominique FERRY, Premier Maire-Adjoint chargé de la Culture, rappelle que la dernière augmentation des tarifs de location de la Grange à Dîmes date de 2 ans et que ceux du Manoir ont été déterminés l'an dernier en guise de « prix d'ouverture ». Il convient en conséquence de les revaloriser.

Pour la Grange, elle propose une augmentation de 5 % du tarif de base HT, soit 1 493 € HT.

Alain LAPIERRE suggère qu'il soit consenti à un brettevillais le tarif pratiqué à une association brettevillaise car, de par ses impôts, il a participé à sa réhabilitation.

Dominique FERRY fait remarquer que le coût de revient de location de ce bâtiment, hors charges salariales, est de l'ordre de 627 € TTC alors que jusqu'à présent, les associations participent à hauteur de 500 € TTC, il y a donc, pour la DSP, perte à chaque fois qu'une association loue ce bâtiment sachant que les associations ont droit à 8 locations par an.

François OZENNE, fervent défenseur du prix attractif pratiqué aux associations, souhaite qu'il perdure car il faut conserver le caractère associatif à la Grange. De plus, il comprend parfaitement que les brettevillais continuent à bénéficier d'un tarif différent de celui appliqué aux personnes extérieures.

Jean LEMARIÉ observe que le budget pour un brettevillais est important et souhaite que le tarif qui lui sera demandé soit égal au prix de revient.

Jean-Marie LECONTE, Maire-Adjoint chargé des Affaires Économiques, demande que l'on associe aux entreprises brettevillaises, les chefs d'entreprise exerçant dans notre commune même s'ils n'y sont pas domiciliés. Ce qui est admis.

Pour le Manoir, Dominique FERRY rappelle que l'exploitation n'a commencé qu'en mai 2005, donc nous n'avons pas encore connaissance du coût de fonctionnement en année pleine. Elle propose de passer de 70 à 110 € la location du Manoir/cellier aux associations et aux brettevillais, de 191 à 230 € la location aux entreprises brettevillaises, y compris leurs chefs d'entreprise, et de 240 à 287 € la location aux personnes extérieures.

Alain LAPIERRE observe que l'augmentation serait de 57 % et Pierre ESTRADÉ répond que si l'augmentation est spectaculaire, elle est cependant nécessaire, voire insuffisante, car nous avons fixé des prix d'ouverture vraiment trop bas.

Sylvie LEROY/THOMAS émet l'idée de donner le choix aux locataires de se charger ou pas du ménage mais Martine LAVENAC, Conseiller Municipal Délégué et Présidente de l'AGASCBO/DSP, estime que si l'idée n'est pas mauvaise, elle n'est cependant pas applicable en raison de la configuration des locaux sur 3 étages et de la nature des sols difficiles à nettoyer.

Afin de permettre une réflexion plus approfondie et d'avoir une connaissance des coûts de revient incluant la masse salariale, Pierre ESTRADÉ décide de remettre cette question à la prochaine réunion du Conseil.

B – RÉVISION DU PRIX DE CONCESSIONS DANS LES CIMETIÈRES

Sachant que ces tarifs n'ont pas été revalorisés depuis mars 2002 et sur proposition du Maire, à **l'unanimité**, le Conseil Municipal décide de revaloriser ainsi le prix des concessions funéraires :

- concession de terrain : 500 € pour 50 ans, 300 € pour 30 ans, et 150 € pour 15 ans,
- colombarium :
 - case 2 urnes : 300 € pour 50 ans, 180 € pour 30 ans et 90 € pour 15 ans,
 - case 3 urnes : 380 € pour 50 ans, 230 € pour 30 ans et 115 € pour 15 ans.

C – RÉVISION DU PRIX DE LOCATION DE LA SALLE MUNICIPALE

Considérant que ce prix de location de la salle municipale est inchangé depuis octobre 2002, à **l'unanimité**, le Conseil Municipal décide de le porter de 40 à 50 €.

VII – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – AUTORISATION DE LOCATION D'UN LOCAL POUR LES SERVICES TECHNIQUES

Le Maire rappelle que les nombreuses acquisitions de matériel pour le bon fonctionnement des services techniques et la nécessité de se munir en quantité suffisante de sel de déneigement nous conduisent à louer un local à usage de stockage. Il est situé rue des Forques, donc tout près de l'atelier municipal, et le propriétaire en demande mensuellement 350 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à **l'unanimité** le Maire à signer un bail de location pour une durée de 23 mois à compter du 01/04/2006.

VIII – COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Pierre ESTRADÉ informe le Conseil que le droit de préemption de la commune a été exercé sur la propriété sise 132, route de Bretagne. Après avoir contacté 3 organismes sociaux et pris connaissance de leur possibilité de reconversion du site en logements sociaux, la délégation de ce droit a été dévolue à Logi Pays qui rachète au propriétaire cet immeuble au prix convenu avec l'acquéreur évincé, acquitte les frais d'agence et achète également le terrain attenant sur lequel existe l'ex brocante de la rue du Général Leclerc. Le tout formant une propriété de 2 000 m². Il est prévu d'y construire entre 25 et 30 logements sociaux qui pourraient être livrés fin 2007/début 2008. Bien entendu, les projets seront présentés et discutés par la commune.

Daniel LE BLASTIER, Maire-Adjoint chargé de l'Environnement, informe :

- que Caen la Mer a lancé un appel d'offres pour la réalisation des études préalables à la création d'une ZAC sur les terrains devenus constructibles au Nord de la commune. La remise des offres était fixée à ce jour - 12 h : sur 17 dossiers retirés, 6 offres ont été remises. Comme prévu, la commune sera associée au choix du bureau d'études,
- que les nouvelles modalités de collecte des déchets ménagers auront lieu à compter du 1^{er} avril prochain.

ATTENTION : en conséquence, samedi prochain, 1^{er} avril, il n'y aura pas de collecte d'ordures ménagères puisqu'elle aura lieu les mardi et vendredi de chaque semaine.

La population a été informée de cette nouvelle pratique par des calendriers qui ont été distribués et **qui recouvrent la période du 01/04/2006 au 31/03/2007.**

LE TOUR DE TABLE

Les sujets suivants sont abordés :

- les dépôts de calcaires et de terres dans la ZAC de la Grande Plaine qui ont disparu à 90 %,
- le bulletin municipal qui est en préparation et pour lequel les articles doivent être déposés en Mairie pour fin avril dernier délai.